



BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Producteur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Nom de la base de données

BODACC

Site d'accès de la base de données pour la rediffusion

www.bodacc.fr

Contenu

Annonces commerciales publiées au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales).

Secteur d'activité

Le Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales), régi par l'article R 123-209 du code de commerce, publie les avis prévus par ce code et les textes législatifs ou réglementaires. Ces annonces légales sont émises par les greffes des tribunaux de commerce, les tribunaux civils à compétence commerciale ou les mandataires judiciaires.

Ce bulletin officiel national assure principalement la publicité des actes enregistrés au registre du commerce et des sociétés. Il publie notamment les avis de ventes et cessions, les immatriculations, les créations d'établissements, les modifications et radiations de personnes physiques ou morales, les procédures collectives et les avis de dépôt des comptes des sociétés.

Sont également insérées au Bodacc, des annonces civiles (avis relatifs aux procédures de rétablissement personnel et avis de successions acceptées à concurrence de l'actif net), non comprises dans la base de données compte tenu de la protection des droits du surendetté et des héritiers (loi de 1978).

Nature des informations

Données numériques représentant le texte intégral des avis.

Contact

↳ Direction de l'information légale et administrative
Département du développement commercial
M. Frédéric Lalung
26 rue Desaix - 75727 Paris cedex 15
Téléphone : 01 40 15 70 16
[frédéric.lalung\[at\]dila.gouv.fr](mailto:frédéric.lalung[at]dila.gouv.fr)

↳ Portail dédié aux rediffuseurs avec accès personnalisé par identifiant et mot de passe à l'adresse
<http://ecrjo.journal-officiel.gouv.fr>

Ce portail vous permet d'être tenus informés en temps réel de la mise à disposition des données et des évolutions de format engagées par la Direction de l'information légale et administrative. Sur cet espace collaboratif, vous disposez des documents techniques, de la FAQ, d'articles postés par la Direction de l'information légale et administrative et d'un forum.

Périodicité de la mise à jour

Les données sont mises à disposition les jours de publication des éditions papier.

Les bulletins paraissent 5 fois par semaine les lundi-mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi-dimanche :

- ✘ Bodacc A (ventes et cessions, créations d'établissement, procédures collectives et rétablissement personnel)
- ✘ Bodacc B (modifications générales et radiations)
- ✘ Le Bodacc C (dépôts des comptes annuels) paraît de 1 à 5 fois par semaine.

Données disponibles, antériorité, limitations :

La Direction de l'information légale et administrative propose la fourniture de l'ensemble des données relatives aux annonces commerciales dès la signature de la convention.

Il appartient au licencié d'opérer les sélections thématiques souhaitées sans pour autant porter atteinte à l'intégrité des avis. Les données antérieures à cette signature peuvent être acquises jusqu'à une antériorité remontant au 1^{er} janvier 2005.

Conditions de réutilisation

La réutilisation s'opère sous condition de signature d'un contrat de licence et contre paiement d'une redevance.

Deux types de licence sont mis à disposition :

- ✘ avec livraison unique d'informations ;
- ✘ avec livraison successive d'informations.

Avant la signature du contrat, une phase dédiée aux tests techniques est prévue, comprenant des fichiers tests, la fourniture d'un dictionnaire des données et d'un fichier des nomenclatures.

Éléments de tarification

La tarification est fixée annuellement par arrêté du Premier ministre qui fixe le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la Direction de l'information légale et administrative.

La tarification pour 2011 (coût de mise à disposition des données) est de 20 532 €.

Format des données

Depuis 2008, les données sont transmises au format XML. Les données de janvier 2005 à décembre 2007 sont disponibles au format TLS ou GTB.

Méthode de transfert

Les données sont déposées sur un serveur FTP. Le fichier est installé à chaque parution au moment de la sortie de la publication papier correspondante et est disponible le jour même, sauf contraintes particulières. Tous les fichiers restent disponibles sous forme d'archives qui sont mises à disposition à la demande du licencié. Il appartient au licencié de supprimer chaque semaine les fichiers qu'il aura chargés afin de purger son espace FTP.

Dans le cas où les données sont transmises avant la date de parution de l'édition papier, pour permettre au licencié d'effectuer ses propres traitements, ce dernier s'engage à ne pas diffuser les annonces, sous quelque forme que ce soit, avant la date de parution de l'édition papier.